

## REGLEMENT PARTICULIER

### TOURNOI DU VOLANT EXPRESS – 2<sup>e</sup> édition - 2019

- 1- Le tournoi est autorisé sous le numéro 19.GEST.67/TI.M./001.
- 2- Le juge-arbitre principal de la compétition est M. Fabien BRISSET.
- 3- Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Il est géré par le logiciel Badplus.
- 4- Tout participant doit être en règle avec la FFBaD ou avec sa fédération nationale affiliée BWF, être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tournoi et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale ou d'un arrêt médical. Les matchs se jouent en deux sets gagnants de 21 points.
- 5- Le tournoi n'a qu'une catégorie : Séniors ou assimilé, qui est ouverte à partir de la catégorie Minime à la catégorie Vétéran.
- 6- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton, Madame Valérie SABIGNO, 4 rue Jean Mentelin 67000 STRASBOURG, par tout moyen prouvant la date de réception. Le recommandé avec AR n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante : [valerie.sabigno@badmintongrandest.com](mailto:valerie.sabigno@badmintongrandest.com).
- 7- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.
- 8- Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- 9- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle **45 minutes avant son premier match**. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque. Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre
- 10- Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable). En cas de litige, **le volant officiel (RSL Tournéy n° 03)** devra être utilisé. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales. Le volant officiel sera en vente dans la salle.
- 11- Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes minimum.

- 12- Le temps de prise de contact avec les terrains (dit « d'échauffement ») sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos
- 13- Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux demi-finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CROT, s'il le juge nécessaire.
- 14- Tout joueur devra se présenter à la table de marque au plus tard 45 minutes avant son premier match et ce pour chaque jour de la compétition.
- 15- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
- 16- Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs disputant un match ou appelés pour un match,
- leurs entraîneurs ou coachs durant les interruptions entre les sets,
- les organisateurs et les officiels techniques,
- le service médical sur demande du juge-arbitre et lui seul.

Le coaching durant les sets (« coaching permanent ») ne sera pas autorisé.

- 17- Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu.

#### 18- Tableaux.

Les tableaux proposés sont : **DD - DH – DM**

Les **doubles se dérouleront le samedi** des phases de poules jusqu'à la finale, et **les mixtes le dimanche** des phases de poules jusqu'à la finale.

Les séries seront réparties comme suit : **R4/R5, R6/D7, D8/D9, P/NC**

Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux, et **le panachage des séries est autorisé.**

Conformément aux modifications récentes du RGC, les joueurs ne pourront s'inscrire que dans leur catégorie de jeu ou se surclasser dans la catégorie immédiatement supérieure à la leur. Les joueurs NC et P12 ne peuvent pas évoluer au-dessus de D8. Le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Un(e) joueur(euse) sans partenaire pourra s'inscrire au choix et le club fera son possible pour lui en trouver un(e).

C'est le classement au **vendredi 8 novembre 2019** qui sera pris en compte pour le tirage au sort. Ce classement évoluant toutes les semaines, il se peut que le jour du tirage au sort il diffère de celui inscrit par les joueurs/joueuses sur les feuilles d'inscriptions. Si tel est le cas, le joueur(euse) sera reclassé dans le tableau supérieur, ou se verra refuser son inscription si le tableau n'est pas proposé et sera remboursé.

Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l'élimination directe pour la phase finale (à partir des 1/16 de finales). Le Comité Organisateur se réserve le droit soit d'annuler un tableau, soit de fusionner les tableaux de 2 séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC soit 4 paires pour les doubles.

Si le nombre d'inscrits le permet, il y aura dans la mesure du possible 2 sortants par poule de 3 joueurs et par poule de 4 joueurs.

## 19- Inscription

Le nombre d'inscriptions est limité à **200 joueurs/joueuses** pour le tournoi, et à 32 paires par tableau. Nous tiendrons compte de la date d'arrivée des feuilles d'inscription en cas de surnombre.

La **date limite d'inscription** est fixée au **vendredi 8 novembre 2019** (date d'arrivée des feuilles d'inscription).

**Le tirage au sort** est fixé au **vendredi 15 novembre 2019**.

Le montant des droits d'engagement est fixé à : 15 € pour 1 tableau 20 € pour 2 tableaux. Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement. Le mode d'inscription et de paiement peut être individuel ou par club. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

20- Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides

21- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incident durant la compétition.

**Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.**

L'organisatrice : Sylvie CHABRIER

Le juge-arbitre : Fabien BRISSET